

martyrs de St-Jean. Le Colisée a été construit pour faire un grand cirque. C'était une arène de plus de seize cents pieds de circonférence et de cent cinquante-quatre pieds de hauteur ; une foule de cent vingt mille personnes pouvaient y prendre place. C'est là que les martyrs, dans les premières époques du christianisme, étaient dévorés par les bêtes féroces. Quand je visitai le Colisée, mon guide me montra l'endroit où les empereurs païens regardaient du haut de leur trône, dévorer les chrétiens qui venaient y confesser leur foi. Et je rapproche en ce moment dans ma pensée, ce que j'ai vu là et ce que je vois ici. Ici, l'on me dit : "Les prêtres du collège de Monnoir se sont soumis noblement, ne soufflez pas sur des cendres éteintes. Oui, monsieur le maire, mesdames et messieurs, les prêtres de Monnoir se sont soumis noblement. Mais les martyrs du Colisée aussi se sont soumis, et l'on en parle encore avec orgueil. Ils se soumettaient accablés, terrassés par la tyrannie de l'autorité constituée, et dans l'arène du Colisée, ils défilaient devant Néron, en disant : "Caesar morituri, te salutant." Les prêtres de Monnoir se sont soumis noblement, ils ont fait comme les premiers martyrs. Ils ont passé devant l'archevêque et saluant en sa personne l'ancien empereur romain, ils ont dit, en langue française, cette fois : "Monseigneur, nous qui allons mourir, nous vous saluons". (vifs applaudissements.)

Une dernière réflexion : Monseigneur Bruchési dit Rome a décidé, je n'ai qu'à obéir !

Rome a décidé, oui, mais Rome a décidé de retirer son offre, acceptée du vingt-six juillet, sur le témoignage et la dictée de Monseigneur Bruchési. Et c'est ce dernier, et non Rome qui doit être tenu responsable de l'iniquité qui a été commise. (applaudissements durant plusieurs minutes.)

Mesdames, messieurs, en vous remerciant de l'attention que vous m'avez portée, il ne me reste plus qu'un devoir à remplir. C'est de vous présenter les résolutions dont j'ai parlé dans mon entrevue avec "Le Pays". Ces résolutions, qui ont été adoptées par le conseil de notre ville, se lisent comme suit :

"A la séance régulière de mardi, le trois septembre 1912, le conseil de ville de St-Jean, présidé par Son Honneur le maire A. F. Gervais, a passé, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

"Considérant que les prêtres du collège de Monnoir sont venus à la demande des citoyens de Saint-Jean, s'établir dans notre ville ;